

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ⵎⴰⵎⴻⵔ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ

ⵍⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ

ⵍⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵎ

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERY DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES



جامعة مولود معمري - تيزي وزو

كلية الآداب واللغات

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 15 /FLL/UMMTO/2022 Portant sur les frais de nettoyage des espaces pédagogiques et des espaces administratifs de la faculté des lettres et des langues de l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou.**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Faculté des lettres et des langues informe tous les soumissionnaires ayant participé à la consultation N°15/FLL/UMMTO/2022 portant « **Frais de nettoyage des espaces pédagogiques et des espaces administratifs de la faculté des lettres et des langues de l'université de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou** », budget de fonctionnement 2023, chapitre 22-18 article 03. Cette consultation fait l'objet d'un affichage public à savoir, la direction de l'habitat de la wilaya de Tizi-Ouzou, la direction de l'administration locale de la wilaya de Tizi-Ouzou et sur site de l'UMMTO.

À l'issue de l'évaluation prévue dans l'article 17 du cahier des charges, cette consultation est provisoirement attribuée au soumissionnaire suivant :

Intitulé de la consultation	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre	Note technique	Choix de l'offre
Frais de nettoyage des espaces pédagogiques et des espaces administratifs de la faculté des lettres et des langues de l'université Mouloud MAMMERY	Ets BELABBES Amar NET HP	2 917 166,00 DA	40 points	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours à compter la date de publication de présent avis auprès de la commission des marchés de l'établissement. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret susmentionné, les autres soumissionnaires sont invités le cas échéant à se rapprocher des services de l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou au plus tard trois (03) jours à compter du jour de la publication de cet avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Doyen.

عميد كلية الآداب و اللغات  
خليفة أرزقي

